



7 janvier 2014

Valais : ouverture à Viège de la première maison de garde

(IVS).- La première maison de garde du canton du Valais ouvrira ses portes le 1^{er} février 2014 à Viège, dans les locaux de l'hôpital. Elle est pensée pour toutes les urgences non vitales et prendra en charge les patients qui ont besoin d'un traitement médical le soir, le week-end et les jours fériés. La maison de garde apporte également une réponse à la pénurie de médecins généralistes dans le Haut-Valais en améliorant les conditions de la garde médicale. Le canton soutient financièrement sa mise en place et son exploitation pendant une phase pilote de deux ans. Du point de vue du canton, la maison de garde garantit une couverture en soins de premier recours de qualité pour la population et contribue à la maîtrise de l'augmentation des coûts de la santé.

La maison de garde prendra en charge les patients en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux pour des urgences non vitales (fièvre, maux de tête, de gorge ou de ventre, toux, bronchites, douleurs particulières, etc.). Elle sera ouverte de 17h30 à 22h00 les jours ouvrables et de 9h00 à 22h00 les samedis, dimanches et jours fériés. La prise en charge sera assurée par les médecins de premier recours installés dans le Haut-Valais selon un planning établi par la Société médicale du Valais.

Avantages pour les patients et médecins

La maison de garde est appelée à devenir le lieu de référence de la population haut-valaisanne et des touristes en séjour dans la région pour toutes les urgences non vitales. Située à l'intérieur de l'hôpital, cette permanence médicale sera assurée par des médecins généralistes haut-valaisans. En cas de nécessité, les patients qui y consultent pourront être adressés rapidement à des médecins spécialistes de l'hôpital.

La permanence médicale permettra d'éviter un engorgement des services d'urgences de l'hôpital. Elle fonctionnera parallèlement au service de garde traditionnel qui continuera notamment à garantir un déplacement à domicile dans certaines situations.

Du point de vue des médecins, la maison de garde favorisera une meilleure gestion du service de garde médicale en centralisant l'accueil des patients en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux. Cette réorganisation permettra d'intéresser de jeunes médecins à la médecine de premier recours en rendant le service de garde plus attractif dans les vallées périphériques.



Avantages en termes de santé publique

Du point de vue du canton, la maison de garde permet de garantir une couverture en soins de premier recours de qualité pour la population et contribue à la maîtrise de l'augmentation des coûts de la santé. Les bénéfices de la maison de garde, tant pour les patients que pour les médecins, seront évalués dans deux ans. Ce modèle d'organisation de la garde pourrait servir de référence dans d'autres régions du canton.

Personnes de contact :

- la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), Tel. 079 248 07 80 ;
- Dr Christian Ambord, médecin cantonal, Tél. 076 476 66 48.